

Rapport annuel de gestion

Exercice 2010



FONDATION BCV
DEUXIÈME PILIER



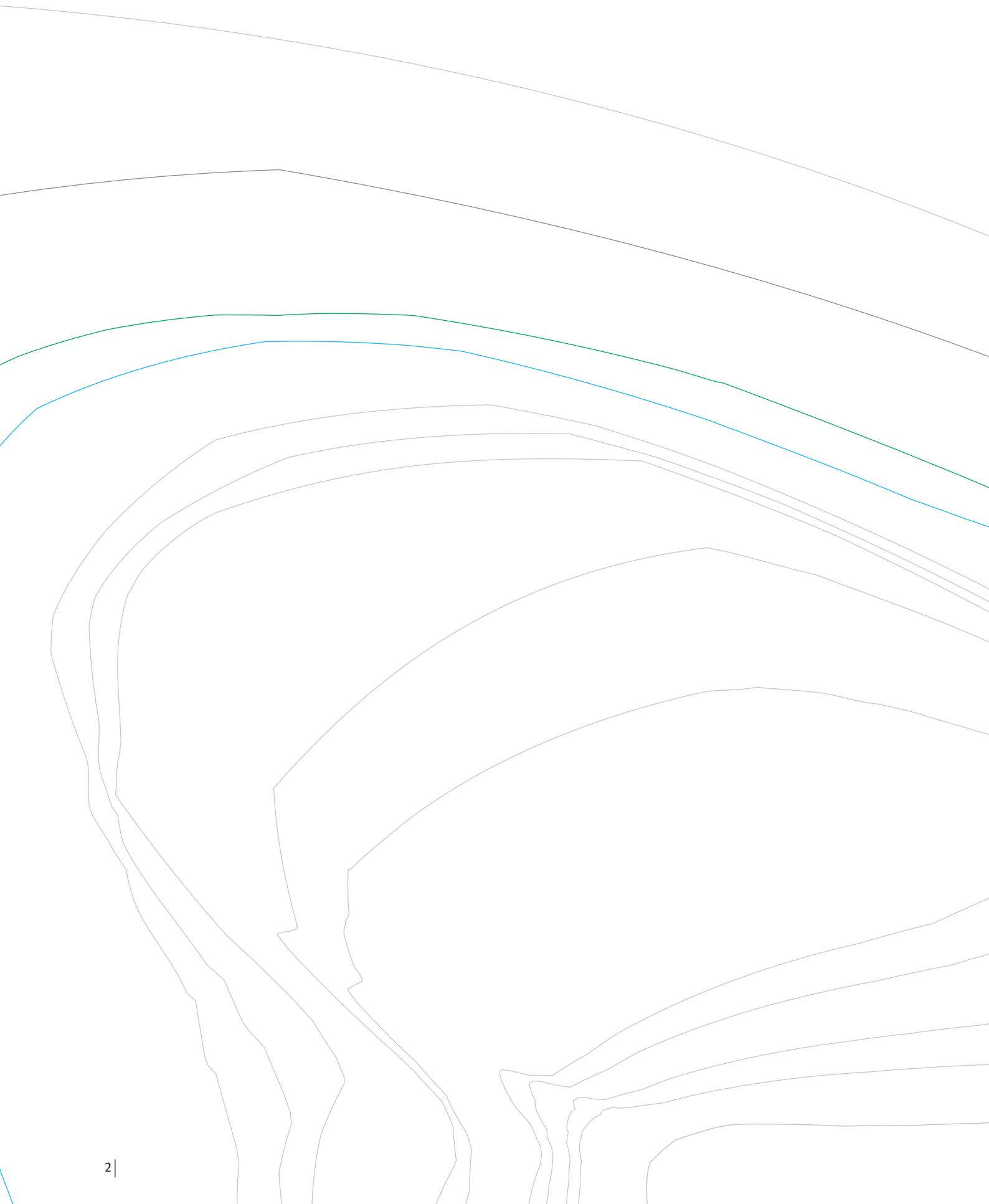


Table des matières

| | |
|--|----|
| La Fondation en un coup d'oeil | 4 |
| Structure et organisation au 1 ^{er} janvier 2010 | 5 |
| Décisions du Conseil de fondation | 6 |
| Orientation commerciale | 7 |
| Evolution économique en 2010 | 8 |
| Placements de la Fondation et allocation stratégique au 31 décembre 2010 | 10 |
| Données statistiques au 31 décembre 2010 | 11 |
| Situation technique au 31 décembre 2010 | 12 |



La Fondation en un coup d'œil

| | 31.12.2009 | 31.12.2010 |
|-------------------------------------|------------|-------------------|
| Nombre d'assurés | 8 868 | 9 478 |
| <i>dont assurés actifs</i> | 7 724 | 8 222 |
| Total du bilan (en millions de CHF) | 728.3 | 818.9 |
| Degré de couverture | 105.9% | 104.8% |

Structure et organisation au 1^{er} janvier 2010

La Fondation Banque Cantonale Vaudoise deuxième pilier (ci-après « la Fondation ») a été créée par la Banque Cantonale Vaudoise en 1978.

Elle a son siège à Lausanne et a pour but l'organisation et la réalisation de la prévoyance professionnelle d'entreprises ou de sociétés en vue d'assurer leur personnel contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de l'article 48 alinéa 1 LPP, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise également au Fonds de garantie LPP et est soumise à l'Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation est constitué comme suit :

| | | | |
|------------------|--|---------------------|---|
| Roger Willhalm, | Président représentant employeur, commission immobilière | Serge Kaltenrieder, | représentant employé commission immobilière commission Ethique et stratégie |
| Laurence Bacqué, | Vice-présidente représentant employeur commission Ethique et stratégie | Michel Lutz, | représentant employé comité de placement |
| Eric Allemann, | représentant de la Fondatrice | Lionel Riquet, | représentant employeur commission immobilière comité de placement |
| Michel Aubry, | représentant de la Fondatrice comité de placement | Philippe Truan, | représentant employeur |
| Jacques Berra, | représentant de la Fondatrice comité de placement | Fabrice Welsch, | représentant de la Fondatrice commission immobilière commission Ethique et stratégie |
| Denis Collé, | représentant employé commission immobilière commission Ethique et stratégie | Luc Zamofing, | représentant employé |

Organes externes

Gérant

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Expert en prévoyance professionnelle

Swisscanto Prévoyance SA, Pully

Organe de contrôle

BfB Fidam révision SA, Lausanne

Décisions du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2010. Les questions régulièrement soulevées ont principalement concerné les placements des capitaux, notamment les hedge funds, la situation financière de la Fondation, l'étude de congruence actifs-passifs, l'orientation commerciale, la réassurance – le contrat actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2011 –, les demandes de fondations souhaitant rejoindre la Fondation BCV deuxième pilier, ainsi que les modifications nécessaires ou souhaitées du règlement de prévoyance et des statuts.

Les principales décisions du Conseil pour l'année 2010 ont été les suivantes :

Rémunération des avoires de vieillesse

- octroi d'un taux d'intérêt de 2% aux assurés en 2010,
Il est précisé que les taux d'intérêt sont attribués sur la base de l'intégralité de l'avoire de vieillesse, sans distinction des parts obligatoire et sur-obligatoire, sachant que le taux minimum légal appliqué sur la part obligatoire est de 2% pour l'année 2010.
- l'éventuel solde des excédents est affecté à la réserve de fluctuation des titres.

Adaptation des règlements

Plusieurs modifications du règlement ont été effectuées, notamment :

- délai d'annonce pour la prise du capital : 3 mois au lieu de 12 mois,
- introduction de la possibilité pour les salariés d'être assurés lors de congés non rémunérés,
- diverses adaptations de forme sur des éléments du règlement déjà existants.

Adaptation des statuts

Les statuts de la Fondation ont été modifiés, afin de lui permettre de pouvoir assurer certaines corporations d'indépendants en tenant compte des règles légales.

Création d'une commission immobilière

Le Conseil de fondation a mis en place une commission immobilière en son sein, qui a pour mission d'étudier l'opportunité d'une entrée sur le marché de l'immobilier direct. A ce jour, la Fondation ne possède aucun immeuble.

Orientation commerciale

A l'instar de 2009, l'année 2010 témoigne d'une réelle satisfaction de la part des entreprises assurées auprès de la Fondation BCV deuxième pilier. Seules vingt-deux entreprises ont quitté la Fondation, dont quatre pour cause de faillite, treize en raison de l'arrêt de leurs activités et trois qui ont choisi de rejoindre des fondations semi-autonomes.

Au cours de l'année 2010 et au 1^{er} janvier 2011, trente nouvelles entreprises, dont deux en fondations semi-autonomes, ont choisi la Fondation BCV deuxième pilier pour leur prévoyance professionnelle. Cela représente environ six cents nouveaux assurés et près de nonante-cinq millions de capitaux.

La Fondation ne privilégiant pas un secteur d'activité spécifique, ces nouvelles entreprises ont des métiers de tous types : banques, fiduciaires, entreprises de transport, bureaux d'architecture, électriciens, structures médicales, etc. Cette variété permet à la Fondation de conserver un bon équilibre et d'éviter les risques inhérents à une branche professionnelle en particulier.

Compte tenu des réformes en cours de la Loi sur la prévoyance professionnelle, un regroupement des fondations de prévoyance est attendu. Ce mouvement se ressent déjà par l'intégration de plusieurs entreprises ayant décidé de dissoudre leur fondation propre pour rejoindre une forme collective auprès de la Fondation BCV deuxième pilier ces dernières années ; mais notre Fondation continue également à attirer des entreprises de plus petite taille.

Pour des raisons de rationalisation, notamment au niveau des coûts de gestion, la Fondation propose des plans standard pour les entreprises jusqu'à cinquante salariés environ, mais peut proposer des plans sur mesure pour les entreprises de taille plus importante.

Evolution économique en 2010

Performance des marchés en franc suisse

L'année 2010 aura été dominée par deux incertitudes. La première concernait la pérennité de la reprise économique. En effet, après un début d'année prometteur, la vigueur conjoncturelle des pays développés est retombée, souvent à un niveau trop faible pour permettre une baisse significative du chômage. La seconde concernait la capacité de remboursement de certains pays (Irlande, Grèce, Portugal, voire Espagne) dans la zone euro. Durant l'automne, nous avons connu des nouvelles encourageantes sur la situation des pays occidentaux, même si la situation financière de certains pays européens demeure préoccupante.

Dans ce contexte, les actions ont évolué très irrégulièrement, reflétant les incertitudes décrites ci-dessus. Les performances annuelles de la plupart des marchés sont cependant positives en cette fin d'année, du moins en monnaie locale. Au niveau géographique, les marchés européens ont tout naturellement connu des rendements plus faibles que ceux de la plupart des pays émergents, moins concernés par les problèmes structurels et budgétaires.

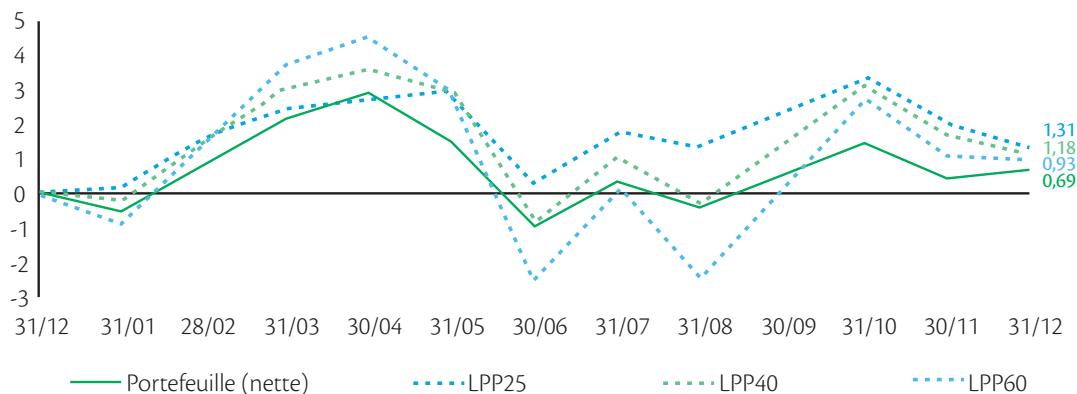
C'est au niveau des devises que les mouvements les plus importants ont été observés. L'euro s'est fortement affaibli suite aux problèmes budgétaires de quelques pays de la zone. Ce mouvement a atteint un niveau qui a même amené certains acteurs économiques, au plus fort des incertitudes, à douter de la pérennité de la devise unique. Le franc, retrouvant son rôle de monnaie refuge, s'est renforcé contre la plupart des devises.

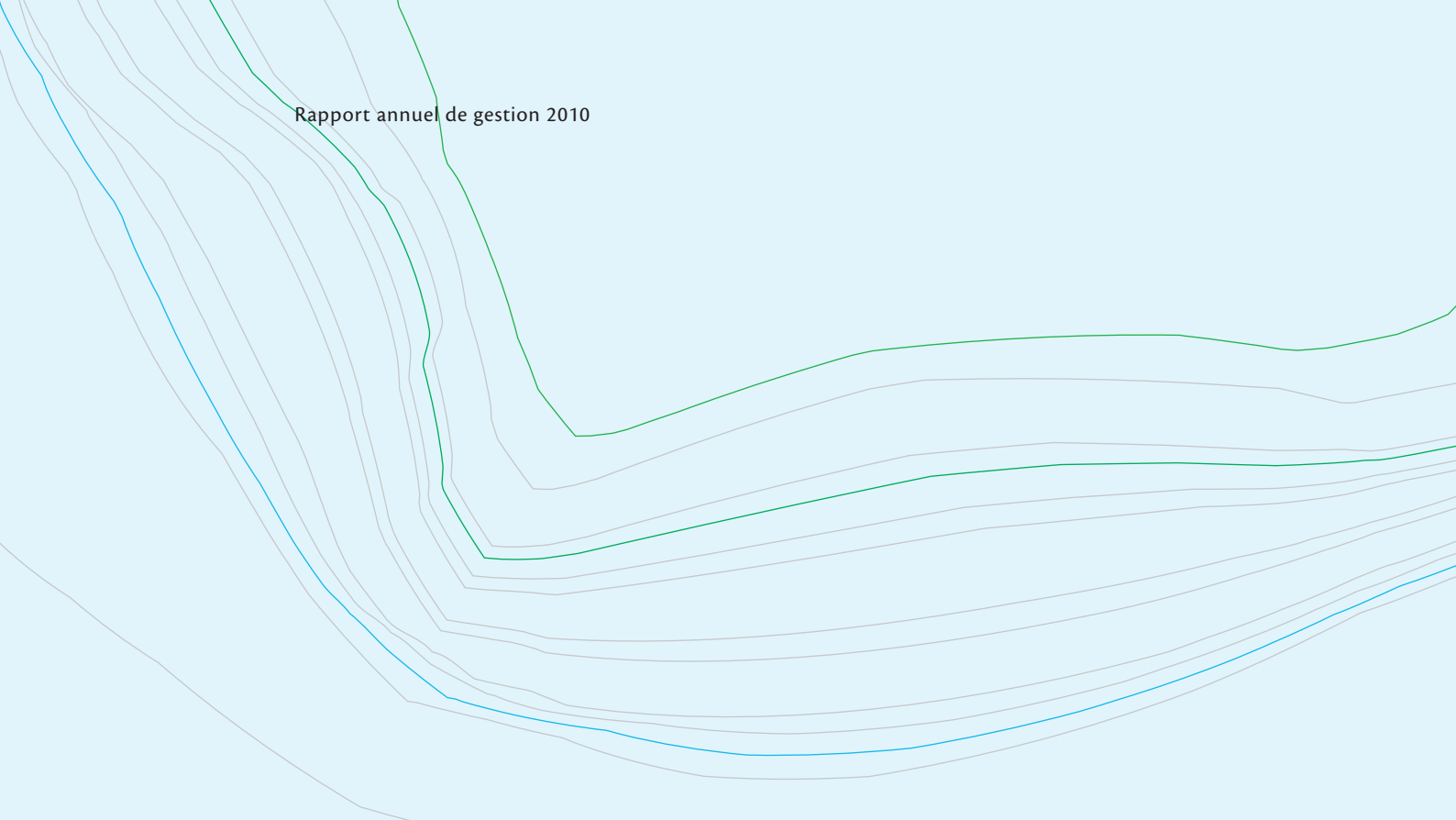
Au niveau obligataire également, les mouvements ont été importants tant au niveau de la variation des taux que de l'évolution des écarts entre les rendements des divers pays. Après avoir atteint des plus bas historiques fin août, les taux ont augmenté en fin d'année, pénalisant le rendement global 2010.

Les matières premières ont constitué une source de diversification attrayante après avoir connu une période difficile en été, à l'apogée des craintes économiques.

Performance cumulée 2010 (%)

En 2010, les indices boursiers ont évolué de manière très irrégulière. Si ce n'est en fin d'année, le fait marquant a été le manque de tendance flagrant des cours. Les obligations, quant à elles, ont généré des rendements positifs raisonnables jusqu'en août, profitant à la fois des doutes sur l'économie et du repli de l'inflation. Des nouvelles plus positives sur la croissance, provoquant des tensions sur le loyer de l'argent, ont quelque peu terni leur bilan en fin d'année.





L'année 2010 peut être divisée en 3 phases :

1. Poursuite du mouvement haussier dans un contexte de reprise

Mi-avril, la surpondération en actions a été réduite de moitié pour tenir compte du potentiel de ralentissement de l'économie.

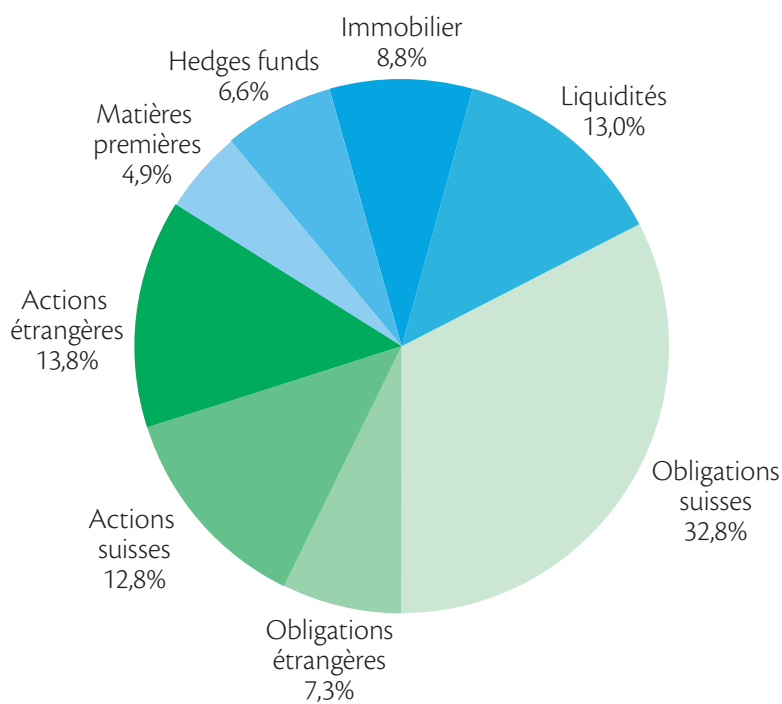
2. Crise européenne et doute sur la croissance

Durant cette période, les obligations de la Confédération helvétique ont clairement surperformé les autres classes d'actifs, générant des plus-values importantes sur les indices obligataires. Notre sous-exposition à cette classe d'actifs, en raison de taux d'intérêt à long terme peu attrayants, a été une source de divergences avec les indices de référence. De plus, des indicateurs avancés de l'activité négativement orientés, ainsi qu'une hausse des primes de risque, ont milité pour une approche prudente vis-à-vis des actifs risqués. L'attitude très expansionniste des banques centrales, notamment de la banque centrale américaine (Fed), a clairement fait diminuer le risque d'un retour en récession pour les pays développés. Les abondantes liquidités ont pris le chemin des actions et des matières premières, provoquant des hausses importantes de septembre à octobre.

3. Repositionnement sur phase de stabilisation économique

Durant cette période, les taux d'intérêt ont fortement progressé et dépassé leur niveau précédant la crise européenne, justifiant un positionnement prudent en termes d'exposition obligataire. Malgré des nouvelles économiques plus favorables, le franc suisse a continué de se renforcer vis-à-vis du dollar et de l'euro, pénalisant les bonnes performances des investissements en monnaies étrangères.

Placements de la Fondation au 31 décembre 2010



| Type de placements | Situation au 31.12.2010 | Allocation stratégique |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Liquidités CHF | 13,0% | 0,0% |
| Obligations en CHF | 32,8% | 39,0% |
| Obligations en monnaie étrangère | 7,3% | 10,0% |
| Actions suisses | 12,8% | 12,0% |
| Actions étrangères | 13,8% | 14,0% |
| Hedge funds | 6,6% | 10,0% |
| Matières premières | 4,9% | 5,0% |
| Immobilier | 8,8% | 10,0% |
| | 100,0% | 100,0% |

Au 31 décembre 2010, la performance nette de la Fondation était de 0,69%.

Données statistiques au 31 décembre 2010

Cotisations

Le montant total des cotisations encaissées sur l'ensemble de l'année 2010 s'élève à CHF 69 366 415. Ces cotisations sont attribuées aux capitaux d'épargne, au paiement de la couverture du risque, ainsi qu'au paiement des frais de gestion. Les cotisations au Fonds de garantie sont également incluses dans ce montant.

Entrées

Le montant total des prestations de libre passage reçues s'élève à CHF 97 630 743. Ces prestations proviennent d'une part des entreprises qui ont rejoint la Fondation en 2010, mais aussi des montants de libre passage reçus de la part des assurés entrant au service des entreprises adhérentes de la Fondation.

Sorties

Les sorties s'élèvent à CHF 70 846 436. Ces capitaux concernent les entreprises ayant quitté la Fondation, mais aussi les personnes qui ne sont plus assurées.

Rentes et capitaux versés

La Fondation verse des rentes de retraite, d'invalidité, de conjoint et d'enfant (orphelin, enfant d'invalidité, enfant de retraité). Le montant total de ces rentes s'élève à CHF 12 732 251.

Certains assurés choisissent le versement du capital en lieu et place de la rente de retraite. Le montant des capitaux versés à ce titre s'élève à CHF 7 003 791 en 2010.

Encouragement à la propriété au logement

La Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle permet d'utiliser les capitaux de prévoyance pour l'acquisition de son propre logement ou le remboursement d'un prêt hypothécaire. A ce titre, le montant des versements au cours de l'année 2010 est de CHF 5 257 960.

Assurés actifs

| | |
|--------------|--------------|
| Hommes | 4 829 |
| Femmes | 3 393 |
| Total | 8 222 |

Bénéficiaires de rentes

| | |
|--------------|--------------|
| Retraités | 568 |
| Invalides | 279 |
| Conjoints | 143 |
| Enfants | 266 |
| Total | 1 256 |

Situation technique au 31 décembre 2010

Bilan technique simplifié

| | Actif | Passif |
|--|--------------------|--------------------|
| Fortune de prévoyance | 818 881 275 | |
| Capital de prévoyance | | 734 487 059 |
| Réserve de fluctuations de valeurs | | 35 072 153 |
| Fonds étrangers (prestations de libre passage, rentes à payer, réserves de contribution, etc.) | | 49 322 063 |
| Fonds libres (+) / découvert (-) | | 0 |
| Total | 818 881 275 | 818 881 275 |

La **fortune de prévoyance** disponible correspond à la somme des actifs à la valeur de marché, diminuée des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de cotisations des employeurs.

Le **capital de prévoyance** correspond à la somme des provisions techniques et des capitaux de prévoyance des assurés actifs, des invalides et des pensionnés. Est indiqué ci-dessus le montant nécessaire au 31.12.2010.

La **réserve de fluctuation des valeurs** sert à compenser les éventuelles baisses de cours des placements. Un objectif de réserve de fluctuation des valeurs est déterminé en fonction de l'allocation stratégique et selon des considérations économiques et financières..

Les provisions pour changement de base technique

Afin d'anticiper les changements réguliers de bases techniques, la Fondation effectue des renforts réguliers. Fin 2010, la majoration pour adaptation des bases techniques était égale à 5.5% des engagements directs des pensionnés, hors rentes d'enfants.

Couverture des risques décès, invalidité et longévité

La Fondation a conclu un contrat de réassurance pour les risques de décès et d'invalidité, qui expire au 31.12.2011. Le nouveau contrat au 01.01.2012 est déjà en cours de finalisation à la date de parution de ce rapport. Le risque de longévité (vieillesse) est assumé entièrement par la Fondation.

Degré de couverture

Le degré de couverture, qui se définit comme le rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le capital de prévoyance, s'élève à : **104,8%**



FONDATION BCV
DEUXIÈME PILIER

Place St-François 14
1003 Lausanne
www.lpp-bcv.ch